

Mairie de Goudet

Compte-rendu Conseil municipal du 18 octobre 2021

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 18 octobre 2021 à 20 h 30 sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Didier BOURDELIN, maire. Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents à cette réunion :

M. Didier BOURDELIN, Mme Dominique DUNAND GRGIC, M. Florian HEBRARD, M. Christian BEAUTHEAC, Mme Fanny LARIVIERE, M. Philippe MASSEBEUF, M. Sébastien BONNET

Sont absents : Néant

Sont excusés : Néant

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. M. Florian HEBRARD est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. **Décision Modificative du budget 2021 : Crédit de 0,68 € au compte 041.**
2. **Cadeau à Mme BEAUTHEAC en remerciement des services rendus pour l'entretien des toilettes publiques l'été.**
3. **Subvention à l'association pour Louis « FORT ET VERT ».**
4. **Transfert des compétences de maintenance et d'entretien de l'éclairage public au SDE.**
5. **Adressage : création d'une nouvelle voie**
6. **Questions diverses.**

1 – Décision Modificative du budget 2021 : Crédit de 0,68 € au compte 041.

Le Maire expose que pour pouvoir passer des écritures comptables inscrites au budget 2021 relatives à des opérations d'ordre sur les subventions d'investissement, il y a lieu de modifier le budget primitif 2021 en ouvrant des crédits en dépenses et en recettes au chapitre 041 pour 0.68€.

Le Maire propose la Décision Modificative suivante :

Recettes d'investissement :

Chapitre 041 / article 132 + 0.68 €

Dépenses d'investissement :

Chapitre 041 / article 131 : + 0.68 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 7 voix POUR sur proposition du Maire, décide et autorise la décision modificative du budget ci-dessus.

2 – Cadeau à Mme BEAUTHEAC en remerciement des services rendus pour l'entretien des toilettes publiques l'été.

Le Maire expose que Madame Annie BEAUTHEAC s'est régulièrement occupée de l'entretien des toilettes publiques cet été. Ces toilettes sont très utilisées par les randonneurs et la femme de ménage n'intervient pas tous les jours. Le Maire propose donc de faire un geste pour remercier Madame BEAUTHEAC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 7 voix POUR

1. DÉCIDE l'achat d'une carte cadeau de 60 euros chez Yves Rocher pour remercier Mme BEAUTHEAC de son geste civique
2. AUTORISE le maire à mandater la facture

3 – Subvention à l'association pour Louis « FORT ET VERT ».

Le 19 septembre dernier, le village se réveillait en apprenant la triste nouvelle du décès d'un enfant du village, Louis GRANJON, atteint de la myopathie de Duchenne.

La Première Adjointe, Madame Dominique DUNAND-GRGIC, propose que la commune apporte son soutien à l'association Louis « FORT ET VERT » en hommage à Louis, décédé à l'âge de 27 ans et qui appréciait beaucoup Goudet.

Cette association a pour but de :

- Soutenir la recherche médicale de la myopathie de Duchenne en récoltant des fonds.
- Faire connaître la myopathie de Duchenne et d'autres handicaps.
- Accompagner les personnes souffrant d'un handicap.
- Organiser et financer des événements pour des personnes handicapées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 7 voix POUR

1. DÉCIDE d'attribuer une subvention de 150 € à l'association Louis « Fort et Vert »
2. AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

4 – Transfert de compétences de maintenance et d'entretien de l'éclairage public au SDE.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 7 avril 2012, le Conseil Municipal de Goudet a décidé de transférer au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire la compétence optionnelle éclairage public.

Dans cette délibération initiale et vu les dispositions de l'article L 1321-9 du C.G.C.T. permettant à la Commune d'effectuer des travaux de maintenance sur tout ou une partie du réseau d'éclairage public transféré, la commune a décidé d'exercer par ses propres moyens la maintenance sur le réseau d'éclairage public.

Lors de son Assemblée Générale en date du 10 avril 2015, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire a décidé de mettre en place un dispositif d'aide à la maintenance et

à l'entretien de l'éclairage public à destination des communes qui lui auront transféré cette compétence.

Cette aide s'élève à 25% du coût TTC de la maintenance pour les communes qui, comme la nôtre, ne bénéficient pas de recette de Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité et à 15 % pour celles qui bénéficient de recettes de Taxe.

Au vu de ces nouvelles dispositions, il paraît plus judicieux et plus efficient de confier au Syndicat Départemental d'Énergies la compétence liée à la maintenance et à l'entretien de l'éclairage public sachant que 75 % de la dépense TTC correspondante sera alors appelée par le Syndicat auprès de la commune.

– Vu les Statuts du Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, arrêtés par Monsieur le Préfet en date du 8 juillet 2020, et notamment l'article 3.2.2. relatif à la compétence optionnelle Éclairage Public,

– Vu la délibération du Comité Syndical en date du 2 décembre 2011 fixant les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence optionnelle Éclairage Public,

– Vu la délibération du Comité Syndical (N° DCS 2015-011) en date du 10 avril 2015 portant actualisation des participations financières du Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire aux différents types de travaux d'éclairage public,

– Vu les articles L 5211-5, L 5211-18, L 1321-2 et L 1321-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 5 voix POUR, 1 voix CONTRE, et 1 ABSTENTION

1. DÉCIDE de renoncer au bénéfice des dispositions de l'article L 1321-9 du C.G.C.T. et donc confier au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire la compétence relative à la maintenance et à l'entretien de l'éclairage public ;
2. DIT que ce transfert de la compétence maintenance et entretien de l'éclairage public entrera en vigueur au 1er jour du trimestre suivant la date à laquelle la présente délibération deviendra exécutoire ;
3. AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'application de cette décision et à verser au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire le montant des sommes mises à la charge de la commune au titre des travaux de maintenance et d'entretien du réseau d'éclairage public.

5 – Adressage : création d'une nouvelle voie

Monsieur le Maire expose que pour une question pratique d'installation d'une boîte aux lettres pour un riverain et de distribution du courrier, il conviendrait que l'impasse au milieu de la rue du Marchadial (selon plan annexé) soit dénommée.

En se référant à l'histoire du lieu, le Maire propose le nom d'« Impasse des Eaux Chaudes ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 7 voix POUR,

1. VALIDE le nom d'impasse des Eaux Chaudes

2. AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires, à engager et mandater les dépenses d'achat et de pose de plaques.



6 – Questions diverses.

Le Maire informe le Conseil municipal que la première permanence tenue par Robin GRIZARD, le Conseiller numérique de la Communauté de Communes, aura lieu le 17 novembre entre 9h et 12h à la Mairie de Goudet.

Le conseiller numérique a pour but d'apprendre aux habitants à utiliser un appareil numérique (ordinateur, tableau,...) ainsi que des logiciels et sites internet (traitement de texte, envois de mail, déclaration d'impôts...).

Au cours de la première semaine du mois de novembre sera distribué dans les boîtes aux lettres un papier d'informations avec un questionnaire afin que le Conseiller numérique puisse cibler les attentes des personnes du village.

Lors du dernier Conseil municipal a été votée une adhésion à la revue Volcan. Un numéro a été reçu en Mairie et il sera distribué aux habitants lors de la première semaine de novembre également.

La commune de Goudet sera mise à l'honneur lors du prochain numéro, celui de décembre-janvier.

Point sur la passerelle de l'Holme.

L'entreprise CHACORNAC a débuté au cours du mois d'août les travaux de la passerelle sur l'Holme.

L'entreprise doit encore réaliser par la suite l'aménagement des abords de cette dernière : construction d'un petit muret et goudronnage.

En même temps que le goudronnage aux abords de la passerelle, une grille d'évacuation des eaux pluviales sera installée devant la maison de Monsieur et Madame OSEE.

L'entreprise profitera également de ce moment pour reprendre l'accès à la propriété de Monsieur LAPIERRE impasse des « Eaux chaudes » et pour réparer des affaissements vers la place de l'église.

Ruisseau de l'Holme.

Au cours de l'été 2021 chacun a pu se rendre compte de l'invasion de cresson et d'autres herbes envahissantes dans le ruisseau de l'Holme à hauteur de l'Hôtel de la Loire.

Monsieur le Maire a donc alerté l'association de pêche locale ainsi que la Fédération de pêche. Cette dernière s'est donc mobilisée et a fait intervenir l'EPAGE (structure intercommunale qui a succédé au SICALA) afin de retirer à la main le cresson du lit du ruisseau.

À noter, la présence de cresson est un signe de bonne qualité de l'eau.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'avancée du dossier concernant les infiltrations d'eau dans la propriété de Madame LAVASTRE.

À la suite de la réalisation du mur de soutènement sur le chemin des ânes en 2017, Madame LAVASTRE a constaté des infiltrations d'eau dans sa maison et des analyses ont révélé la présence de mэрule. La Mairie a donc prévenu son assurance.

Une première constatation des faits a eu lieu en octobre, et une rencontre entre les experts des différentes parties aura lieu le 8 novembre prochain à 11 heures en présence de l'entrepreneur.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'état des lieux du parc informatique de la Mairie. L'ordinateur présent dans le bureau du Maire devient obsolète (Windows XP) et il serait judicieux de mettre en réseau les deux ordinateurs de la Mairie

Un investissement d'outils informatiques est prévu dans les prochaines semaines. La secrétaire de Mairie a demandé différents devis à l'entreprise CIM informatique.

Pour l'instant le Conseil municipal a reçu deux devis, le montant à prévoir est d'environ 1500€ TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir débattu, propose le calendrier prévisionnel d'investissements ci-dessous :

Prévision d'investissements jusqu'à la fin du mandat :

Année 2022 :

– Remise en état de la descente du balcon (actuels escaliers qui descendent du balcon au parking de la rue Édith Barthélémy). Le projet, qu'envisage le Conseil municipal, est de réaliser un plan incliné en béton désactivé accessible aux PMR.

Un premier devis de chiffrage été réalisé, le montant des travaux s'élèverait autour de 22 000€.

Des dossiers de subvention vont être réalisés, notamment auprès de la DETR, du Département et de la Région.

– Mise en place de panneaux explicatifs sur les points remarquables de la commune (histoire du village, patrimoine bâti, curiosités naturelles...) afin de développer le côté touristique de Goudet. Cette initiative s'inscrit dans le prolongement de la pose des panneaux installés en début d'été 2021. Pour cela, le Conseil municipal va se rapprocher du CPIE.

Lors du prochain Conseil municipal mi-novembre, le vote de délibération pour les dossiers de subvention aura lieu.

Année 2023 :

– Restauration de l'aire de loisirs du Pré des moines (jeux pour les enfants, création d'un espace intergénérationnel...).

Année 2024 et projets de fin de mandat :

– Réalisation de la passerelle sur le Riou Blanc

– Goudronnage du parking du Marchadial.

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal du passage sur la commune de la 31ème édition de la randonnée motorisée des « Mille Rivières » organisée par l'association des « Grands Randonneurs Motorisés » le 11 novembre prochain.

Vu pour être affiché le 26 octobre 2021, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À Goudet, le 26 octobre 2021

Le maire
Didier BOURDELIN